

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

VISITE MÉDICALE PERMIS

Par __atr Postée le 27/05/2020 17:23

Bonjour, j'ai eu une annulation de permis suite à un défaut de points, or rien à voir avec l'alcool ou le stupéfiants, mais j'ai une visite médicale semaine prochaine et je voulais savoir si le test urinaire dans mon cas est obligatoire? Étant fumeur je redoute un peu cette visite. En attente de vos réponses. Cordialement

Mise en ligne le 02/06/2020

Bonjour,

De façon générale, avec la décision du préfet (invalidation ou annulation) se trouve une lettre de notification de la décision précisant la nature des examens biologiques demandés.

Cependant, afin d'obtenir plus de précisions, nous vous invitons à consulter le lien joint ci-dessous du « service public » à partir duquel vous pourrez trouver toutes les informations sur le déroulement de cette visite médicale et la liste des médecins agréés pour l'effectuer dans votre département. Vous pouvez ensuite les contacter afin de leur poser la question de la nature des examens biologiques nécessaires.

Nous vous joignons également le lien issu de notre site du tableau de durée de positivité des différents produits.

Si besoin, n'hésitez pas à nous contacter au 0800 23 13 13 de 8h à 2h (appel anonyme et gratuit) ou par chat de 14h à minuit via notre site.

Bien cordialement

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité
- Invalidation/Annulation permis de conduire